

Conseil des Collégiens 76 / Saison 8

« Et si c'était vous ?! »

Fiche pratique

- 1** – A partir de la mi-septembre, distribution des documents de campagne dans tous les collèges du département. (Affiches, flyers, & dossiers de candidature)
- 2** – Pour informations aux élèves et aux parents, le flyer sera joint, si possible, au carnet de correspondance et les affiches apposées dans les lieux de passage du collège.
- 3** – Du 23 septembre au 8 novembre 2019, tous les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} qui souhaitent se présenter devront retirer un dossier de candidature au collège, en binôme (toutes les combinaisons sont possibles : 2 filles, 2 garçons ou une fille & un garçon, de classe de 5^{ème} ou de 4^{ème} ou un mixte de 4^{ème} et de 5^{ème}).
- 4** – Après avoir rempli leur dossier de candidature (un pour 2), avec leur « programme électoral », le choix de la commission parmi les 5 proposées, coller les photos, rempli les autorisations parentales et apposé la signature du référent Conseil des Collégiens qui sera désigné dans chaque collège, les élèves devront remettre leur dossier à la vie scolaire qui le transmettra à la Direction de la Jeunesse & des Sports du Département, aux coordonnées suivantes :
Par mail à pascale.valle@seinemaritime.fr ou jean-luc.aubert2@seinemaritime.fr
Par courrier à : Département de la Seine-Maritime – Hôtel du Département – Quai Jean Moulin – A l'attention de la Direction de la Jeunesse & des Sports – 76100 ROUEN
- 5** – Les dossiers de candidature seront ensuite enregistrés sur le site du Conseil des Collégiens 76 – www.collegiens76.fr où vous retrouverez toutes les informations utiles, ainsi que sur le site www.arsene76.fr (rubrique Conseil des Collégiens).
- 6** – En octobre, tous les collèges recevront une affiche pour signaler le vote et un code aléatoire personnel devra être remis à tous les collégiens (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) pour voter en ligne pour le binôme de leur choix, du 12 au 30 novembre, sur le site www.collegiens76.fr, à partir d'un ordinateur.
- 7** – Les voix seront comptabilisées par la Direction de la Jeunesse & des Sports et c'est le binôme qui remportera le plus de voix qui sera élu. En cas d'égalité, le binôme le plus jeune sera retenu. Attention, un seul binôme sera élu par collège.
- 8** – Les résultats pourront ensuite être consultés sur le site www.collegiens76.fr et un courrier officiel sera envoyé à chaque nouvel élu. Le collège recevra également un courrier l'informant officiellement du nom des 2 élus.
- 9** – En décembre (mercredi après-midi), tous les nouveaux élus du département recevront une invitation (transports pris en charge) pour siéger en séance plénière d'installation, dans l'hémicycle de l'Hôtel du département, afin d'officialiser leur mandat pour les 2 années à venir.
- 10** – En janvier 2020, les 1ères commissions débiteront à l'Hôtel du Département, le mercredi de 12h à 16h30. Le déjeuner se prendra sur place et le transport sera pris en charge. Chaque commission se réunira environ toutes les 5 semaines, sauf période de congé scolaire.